

Saisie-attribution sur compte bancaire

Par **Veronik**, le **23/07/2010** à **08:19**

Bonjour,

Mon mari a eu une saisie-attribution sur compte bancaire. Le montant de la somme que nous devons est de 2400 euros, et lorsque la saisie s'est présentée, le compte était créditeur de 4700 euros.

L'ensemble du solde créditeur a été bloqué, j'ai lu que c'était normal, qu'il fallait bloquer le tout le temps que d'éventuels chèques émis puissent être débités, etc.

Par contre, je ne sais pas quel est le délai légal pour débloquer la différence entre les 2400 euros que nous devons (et que nous n'avons pas contesté) et le solde créditeur que nous avons au moment de la saisie.

Merci de vos réponses.